

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 17 janvier 2022

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le conseil municipal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note de synthèse pour chaque dossier et adressée le 11 janvier 2022, soit au moins cinq jours francs avant la séance.

La séance publique est ouverte à 17 h 03 sous la présidence de Mme Appéré, Maire. Elle est interrompue de 17 h 08 à 17 h 12. Elle est levée à 20 h 52.

**PRESENTS** : Mme Appéré, Maire ; M. Hervé, Mme Rougier, M. Travers, Mme Brière, M. Nadesan, Mme Andro (à partir de 17 h 18), M. Chapellon, Mme Noisette, MM. Sémeril, Careil, Le Bougeant, Mmes Faucheux, Bouchonnet, M. Monnier, adjoints, M. Puil, Mmes Marie, Béchet, M. Bourcier, Mme Letourneux, M. Goater, Mme Frisque (à partir de 17 h 12), M. Hamon, Mme Rousset (à partir de 17 h 14), MM. Roullier, Lahais, Theurier, Gombert, Cressard, Le Brun (jusqu'à 20 h 44), Compagnon, Boucher, Mme Du Plessis d'Argentré, conseillers municipaux.

**ABSENTS avec procuration de vote** : Mme Boukhenoufa représentée par M. Bourcier, Mme Papillion représentée par M. Theurier, M. Morel représenté par M. Lahais, Mme Hakni-Robin représentée par Mme Brière, M. Desmots représenté par Mme Faucheux, Mme Deniaud représentée par M. Hamon, M. Fouillère représenté par Mme Appéré, M. Guillotin représenté par Mme Marie, M. Pinchard représenté par M. Chapellon, M. Jannin représenté par Mme Letourneux, Mme Pellerin représentée par M. Travers, Mme Phalippou représentée par M. Careil, Mme Casacuberta-Palmada représentée par M. Goater, Mme Binard représentée par Mme Rousset (à partir de 17 h 14), Mme Condolf-Férec représentée par M. Sémeril, M. Stéphan représenté par Mme Bouchonnet, M. Boudes représenté par Mme Noisette, M. Brossard représenté par M. Hervé, Mme Zamord représentée par Mme Béchet, Mme Lemeilleur représentée par M. Nadesan, Mme Tonon représentée par M. Le Bougeant, Mme Koch représentée par Mme Rougier, M. Jeanvrain représenté par Mme Frisque (à partir de 17 h 12, Mme Affilé représentée par M. Lahais, Mme Caroff-Urfer représentée par Mme Du Plessis d'Argentré, Mme Gandon représentée par M. Cressard, M. Le Brun représenté par M. Compagnon (à partir de 20 h 44), Mme Id-Ahmed représentée par M. Boucher, Mme Jehanno représentée par M. Compagnon.

**ABSENTS sans procuration de vote** : Mme Andro (jusqu'à 17 h 18 – rapport 1), Mme Binard (jusqu'à 17 h 14 – rapport 1), Mme Frisque (jusqu'à 17 h 12 – rapport 1), Mme Rousset (jusqu'à 17 h 14 – rapport 1), M. Jeanvrain (jusqu'à 17 h 12 – rapport 1)

Les rapports ont été présentés dans l'ordre suivant : 1 à 19.

Mme Hakni-Robin, concernée par un arrêté de déport, ne prend pas part au vote de la délibération n°19.

M. Lahais est nommé secrétaire et le compte rendu sommaire de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 est adopté.

Le conseil municipal :

<b>1</b>	<b>Compte rendu sommaire du 6 décembre 2021 – Adoption – Ordre du jour et déroulement de la séance du 17 janvier 2021 – Hommage à M. Durand-Prinborgne, ancien conseiller municipal</b>  Adopte le compte rendu sommaire du 6 décembre 2021	<b>Unanimité</b>
<b>2</b>	<b>Aménagement et services urbains, environnement - Devenir des ouvrages de couverture de la Vilaine – Présentation des conclusions des travaux du jury citoyen</b>  Prend acte de la préférence du jury citoyen pour le scénario visant à découvrir la Vilaine à l'emplacement du parking actuel	<b>Le Conseil prend acte</b>
<b>3</b>	<b>Finances - Rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022</b>  Prend acte, après en avoir débattu, des orientations budgétaires pour l'année 2022	<b>Le Conseil prend acte</b>
<b>4</b>	<b>Enseignement, formation - Écoles maternelles et élémentaires publiques – Subventions - Achat de fournitures scolaires – Provisions - Attributions de subventions 2022</b>  Approuve l'attribution des subventions correspondant à 10 % des dotations pédagogiques allouées, pour l'année civile 2022, aux écoles maternelles et élémentaires publiques qui rempliront les conditions requises pour en bénéficier :	<b>Unanimité</b>

BUDGET 2022 - Ecoles maternelles - Demandes de versement d'une partie de la dotation pour fournitures scolaires

<b>Ecoles maternelles</b>	<b>Montants</b>
Andrée Chédid	676 €
Camille Claudel	302 €
Carle Bahon	321 €
Champion de Cicé	836 €
Chateaugiron/Landry	660 €
Clemenceau	673 €
Clemenceau Dotation Parentalité	480 €
Clôteaux	365 €
Colombier	376 €
Duchesse Anne	411 €
Faux-Pont	555 €
Gantelles	961 €
Gantelles Dotation Parentalité	480 €
Guillevic	433 €
Guyenne	613 €
Henri Wallon	353 €
Ille	828 €
Jacques Prévert	1 001 €
Jacques Prévert Dotation Parentalité	480 €
Jean Moulin	701 €
Jean Rostand	458 €
Jean Zay	512 €
Joseph Lotte	512 €
Jules Ferry	446 €
Jules Isaac	430 €
Léon Grimault	403 €
Louise Michel	399 €
Marc Sangnier	438 €
Marcel Pagnol	785 €
M. Pape-Carpentier	437 €
Mauconseil	117 €
Moulin du Comte	621 €
Nelson Mandela	437 €
Oscar Leroux	543 €
Pablo Picasso	352 €
Pascal Lafaye	673 €
Poterie	387 €
Quineleu	629 €
Robert Doisneau	324 €
Saint-Malo	434 €
Sonia Delaunay	655 €
Torigné	821 €
Trégain	624 €
Trégain Dotation Parentalité	480 €
Villeneuve	407 €
Volga	545 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 374 €</b>

BUDGET 2022 - Écoles élémentaires - Demandes de versement d'une partie de la dotation pour fournitures scolaires

Ecoles Elémentaires	Montants
Albert de Mun	1 025 €
Andrée Chedid	955 €
Camille Claudel	467 €
Carle Bahon	1 154 €
Champion de Cicé	1 369 €
Chateaugiron/Landry	852 €
Clemenceau	1 242 €
Clôteaux	432 €
Colombier	515 €
Contour St-Aubin	875 €
Duchesse Anne	747 €
Gantelles	1 616 €
Guillevic	1 353 €
Guyenne	860 €
Ille	1 198 €
Jacques Prévert	1 938 €
Jean Moulin	1 445 €
Jean Rostand	842 €
Jean Zay	834 €
Joseph Lotte	810 €
Jules Ferry	1 135 €
Jules Isaac	767 €
Léon Grimault	770 €
Liberté	823 €
Louise Michel	557 €
M. Pape-Carpentier	722 €
Marcel Pagnol	1 125 €
Mauconseil	174 €
Moulin du Comte	785 €
Nelson Mandela	650 €
Oscar Leroux	917 €
Pablo Picasso	579 €
Pascal Lafaye	1 410 €
Paul Langevin	572 €
Poterie	1 353 €
Robert Desnos	547 €
Robert Doisneau	399 €
Sonia Delaunay	849 €
Torigné	1 724 €
Trégain	1 041 €
Villeneuve	662 €
Volga	843 €
<b>TOTAL</b>	<b>38 933 €</b>

**5 Culture - Action culturelle - Association "Comptoir du Doc" - Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024**

**Unanimité**

- 1 - Approuve les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs à conclure avec l'association Comptoir du Doc
- 2 - Autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat.

**6 Culture - Action culturelle - Provision - Dispositif Les Rennais prennent l'Art - Première attribution de subventions 2022** **Unanimité**

1 - Approuve une première attribution de subventions au titre de l'année 2022 aux bénéficiaires désignés ci-dessous pour un montant total de 30 425 € :

- . 3 000 € à l'association La Paillette MJC pour le projet "Création Franche"
- . 1 000 € à l'association La Grenade pour le projet de création théâtrale participative avec les résidents du Centre Post Cure de la Thébaudais et des usagers du Centre Social des Champs Manceaux
- . 1 425 € à l'association MJC Maison de Suède pour le projet d'ateliers et de spectacle de théâtre de la compagnie Copelius impliquant les enfants et habitants du quartier Bréquigny
- . 1 000 € à l'association Les Ateliers du Vent pour le projet "Lignes Percutantes"
- . 4 000 € à l'association Quignon sur Rue pour la dernière année du projet de territoire participatif "La Cité Fertile" avec les partenaires et habitants du quartier de Cleunay
- . 2 000 € à l'association " Sensible" dite "Agence sensible" pour le projet "Haut les cœurs"
- . 2 500 € à l'association Le Souffle et la Flamme pour le projet "Blosne, Baraque d'histoires"
- . 3 000 € à l'association Grand Cordel MJC pour la dernière année pour soutenir l'évènement artistique et culturel implicatif de proximité "Parcours d'Ici"
- . 2 000 € à l'association Zéro de conduite pour la deuxième saison du projet "Les 3 Petites Tours"
- . 3 500 € à l'association In Situ pour le projet "Environnement Chorégraphique"
- . 3 000 € à l'association Langue et Communication pour la mise en place en partenariat avec le Théâtre National de Bretagne d'un parcours de découverte et création participative théâtrale à vocation d'apprentissage du français pour un groupe d'apprenants
- . 4 000 € à l'association Théâtre Ostinato pour la création participative "7 minutes" avec des femmes en parcours d'insertion professionnelle, des pratiquantes amateurs et des comédiennes professionnelles

2 - Autorise la Ville à solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette, en cas d'annulation de la manifestation ou de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire. Toutefois, la Ville et l'association pourront par ailleurs convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution du projet.

7	<p><b>Sports et jeunesse - Stade Robert Launay - Pôle Ovalie - Rénovation du terrain d'honneur – Programme</b></p> <p>Approuve le programme de rénovation du terrain d'honneur du complexe sportif Robert Launay en gazon synthétique pour l'adapter aux dimensions d'entraînement et compétitions (niveau départemental) du rugby et foot U.S, ainsi que la rénovation de la piste d'athlétisme en revêtement synthétique pour les entraînements (coût prévisionnel de l'opération estimé à 1 500 000 € TTC - calendrier prévisionnel de réalisation : début des travaux en juin 2022 et livraison en octobre 2022)</p>	Unanimité
8	<p><b>Interventions sociales et santé - Tranquillité publique, prévention de la délinquance - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) Accès au droit – Convention tripartite avec Rennes métropole et CDAD 35 pour le renforcement du D-CODE : le Point d'Accès au Droit des Jeunes</b></p> <p>1 - Approuve les termes de la convention tripartite établie pour une année d'activité de l'animateur en renfort 2 - Autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat</p>	Unanimité
9	<p><b>Aménagement et services urbains, environnement - Développement durable - Ligne b du métro automatique de Rennes Métropole – Convention de gestion des mesures compensatoires faunistiques</b></p> <p>1 - Approuve la convention de gestion des mesures compensatoires faunistiques, liées à la ligne b du métro automatique de Rennes Métropole 2 - Autorise Madame la Maire à signer cette convention, tout acte directement lié et nécessaire à la mise en œuvre ainsi que les avenants éventuels conformes à l'économie de la convention</p>	Unanimité
10	<p><b>Aménagement et services urbains, environnement - Règlement Local de Publicité intercommunal – Avis sur le projet arrêté</b></p> <p>Émet un avis favorable sans réserve sur les règles du projet de RLPI qui concernent directement la commune au titre de l'article 153-15 du code de l'urbanisme</p>	Unanimité moins 5 abstentions (Groupe Libre d'Agir pour Rennes)
11	<p><b>Aménagement et services urbains, environnement - Prix Jeunes Talents en Architecture de la Ville de Rennes – Attribution – Remise des prix</b></p> <p>Autorise Madame la Maire à émettre les mandats correspondant aux prix des trois équipes lauréates désignées par le jury, pour un montant total de 2 000 € :</p>	Unanimité

- . 1<sup>er</sup> prix = 1 000 € : Justine Courcoux et Solène Donard pour leur projet "Ré-ancrage d'un patrimoine rural remarquable"
- . 2<sup>ème</sup> prix = 600 € : Cécile Bernard et Justine Betton pour leur projet "Entre ville et périphéries"
- . 3<sup>ème</sup> prix = 400 € : Charlotte Sanouiller pour son projet "Eurythmie"

**12 Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Atalante Champeaux - Dossier de réalisation modificatif n°5 – Approbation**

**Unanimité**

Approuve le dossier de réalisation modificatif n° 5 de la ZAC Atalante Champeaux en vue de modifier le programme global des constructions et d'intégrer les modalités de calcul de la participation aux équipements publics prévue à l'article L 311-4 du Code de l'Urbanisme, pour les opérations édifiées sur des terrains non acquis auprès de l'aménageur et de porter la constructibilité globale de la ZAC de 161 586 m<sup>2</sup> de surface de plancher à 167 586 m<sup>2</sup>

**13 Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Blosne-Est – Acquisition de lots parking**

**51 voix pour, 5 voix contre (Groupe Révéler Rennes) et 5 abstentions (Groupe Libre d'Agir pour Rennes)**

1 - Décide l'acquisition des biens ci-dessous, libres de toute occupation et location :

Adresses	Références cadastrales	N° de lot	Tantièmes	Prix en €
43 Avenue des Pays-Bas	LO 12	22	1/95èmes	5000,00
43 Avenue des Pays-Bas	LO 12	95	1/95èmes	5000,00
7 Rue de Suisse	LR 52	20	1/52èmes	5000,00
4 avenue de Pologne	LP 53	52	1/52èmes	5000,00
16 avenue de Pologne	LO 71	64	1/75èmes	5000,00

2 - Autorise Madame la Maire à signer les actes authentiques à intervenir en la forme notariée et tous documents subséquents

**14 Aménagement et services urbains, environnement - Concession d'Aménagement du Centre Ancien – Opération de Restauration Immobilière (ORI) – Demande de prorogation de l'arrêté préfectoral relatif au troisième programme de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de travaux**

**Unanimité**

1 - Autorise Madame la Maire ou son représentant à solliciter la prorogation de la déclaration d'utilité publique prononcée par arrêté préfectoral en date du 13 février 2017, portant sur le troisième programme de travaux de restauration immobilière, au bénéfice de la Ville de Rennes et de son aménageur la SPLA Territoires Publics pour une nouvelle période de 5 ans

2 - Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération

<b>15</b>	<b>Administration générale – Délégation du Conseil municipal à la Maire – Compte rendu des mois d'octobre (complément) et novembre 2021</b>  Prend acte de ce compte-rendu	<b>Le Conseil prend acte</b>
<b>16</b>	<b>Administration générale - Personnel – Organisation des élections professionnelles 2022</b>  1 - Décide de placer auprès de Rennes Métropole : - Le Comité Social Territorial et sa Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail commun à Rennes Métropole, à la Ville de Rennes et au CCAS - Les Commissions Administratives Paritaires communes à Rennes Métropole, à la Ville de Rennes et au CCAS - La Commission Consultative Paritaire commune à Rennes Métropole, à la Ville de Rennes et au CCAS 2 - Décide du vote électronique par internet comme modalité exclusive de vote pour tous les scrutins à savoir les élections des représentants du personnel au Comité Social Territorial, aux Commissions Administratives Paritaires, à la Commission Consultative Paritaire et le renouvellement des administrateurs du CASDEC	<b>Unanimité</b>
<b>17</b>	<b>Administration générale – Personnel – Avenant n°1 à la convention cadre de financement et de fonctionnement de l'ASMR en date du 1<sup>er</sup> avril 2021</b>  Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention cadre de financement et de fonctionnement de l'ASMR en date du 1 <sup>er</sup> avril 2021 N°21C1053 et autorise Madame la Maire à le signer	<b>Unanimité</b>
<b>18</b>	<b>Administration générale - Personnel – Créations, suppressions et transformations d'emploi au titre de l'année 2022</b>  Approuve les modifications exposées qui se traduisent par 4 créations et 2 transformations de postes	<b>Unanimité moins 5 abstentions (Groupe Libre d'Agir pour Rennes)</b>
<b>19</b>	<b>Administration générale - Société Publique Locale d'Aménagement Territoires Publics - Augmentation de capital</b>  1 - Approuve l'augmentation de capital de la SPLA Territoires Publics par l'émission de 2 856 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 € chacune, le portant de 798 600 € à 1 084 200 € 2 - Approuve l'émission d'une prime d'un montant de 314 445,60 €	<b>Unanimité, 4 conseillers ne prenant pas part au vote (M. Hervé, Mmes Hakni-Robin, Faucheux, Gandon)</b>



- 3 - Approuve un apport en compte courant d'un montant de 200 000 €
- 4 - Autorise ses représentants à voter l'augmentation de capital en conseil d'administration
- 5 - Valide la modification de l'article 7 des statuts de la SPLA
- 6 - Autorise le versement, pour la Ville de Rennes, d'un montant de 200 015,20 € correspondant à l'acquisition de 952 nouvelles actions, prime d'émission incluse
- 7 - Autorise le versement, pour la Ville de Rennes, d'un montant de 100 000 € en compte courant
- 8 - Autorise la signature de la convention d'apport en compte courant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 52.

Le Secrétaire,

Tristan LAHAIS

SIGNE

Publié et affiché conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En Mairie, à Rennes, le 20 janvier 2022

La Maire,

Nathalie APPÉRÉ

SIGNE